

**Procès-verbal du Conseil général**  
**du 25 octobre 2001 à 20h00,**  
**salle du conseil général**

**Séance extraordinaire**

**Ordre du jour :**

1. Ouverture de la séance, appel
2. Lecture du procès-verbal de la séance du 7 juin 2001
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adhésion de notre commune au Parc Régional de Chasseral
5. Demande de crédit rétroactive de **Fr. 16'000.00**, pour financer les travaux de mise en conformité des installations électriques de la Métairie de l'Isle
6. Demande de crédit rétroactive de **Fr. 45'000.00**, pour financer des travaux sur le réseau électrique à la rue du Franc-Alleu
7. Règlement sur le financement de l'équipement et sur le coût des alimentations en électricité :
  - a) Acceptation du règlement concernant le financement de l'équipement.
  - b) Acceptation du règlement concernant le coût des alimentations en électricité.
8. Avenant au règlement de police (art. 5.5.) et modification de l'article 7 de l'arrêté concernant la taxe de déchets :
  - a) Acceptation de l'arrêté modifiant l'article 7 de l'arrêté concernant la taxe déchets du 26 avril 2001.
  - b) Acceptation de l'arrêté modifiant l'art 5.5. du règlement de police du 26 avril 2001.
9. Octroi d'une servitude de superficie en faveur du Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignières et de la Neuveville (SIEL).
10. Nomination d'un membre à la commission scolaire.
11. Divers

**1. Ouverture de la séance, appel**

La présidente du conseil général, Madame Jacqueline D'Aloisio, ouvre la séance à 20h. précise. Le secrétaire procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général à l'exemption de M. P.-Alain Fridez.

**2. Procès-verbal de la séance du 07 juin 2001**

Tout le monde ayant reçu une copie du procès-verbal et celui-ci ne soulevant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

### **3. Approbation de l'ordre du jour**

M. Marcel Fleury au nom du parti radical demande une modification de l'ordre du jour au point 10. Suite à la démission de Mme Patricia Fankhauser, le conseil général devra nommer deux membres à la commission scolaire. Le parti radical proposera un candidat pour remplacer Mme Fankhauser. La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

### **4. Adhésion de notre commune au Parc Régional de Chasseral**

L'assemblée accueille Mme Bassin, de l'association régionale Jura-Bienne et M. Mosimann, président du groupe de pilotage, qui présente le projet du parc régional de Chasseral. L'assemblée constitutive a eu lieu à Chasseral le 26 septembre 2001, elle a adopté les statuts proposés et un comité a été élu. Le projet passe dans sa phase de réalisation. Après cette présentation, les membres du conseil général peuvent s'exprimer et poser diverses questions, auxquelles M. Mosimann et Mme Bassin répondent. L'adhésion au parc Régional de Chasseral est acceptée à l'unanimité.

### **5. Demande de crédit rétroactive de Fr. 16'000.00, pour financer les travaux de mise en conformité des installations électriques de la Métairie de l'Isle.**

Aucune question relative au rapport du conseil communal n'est soulevée. Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

### **6. Demande de crédit rétroactive de fr. 45'000.00 pour financer des travaux sur le réseau électrique à la rue du Franc-Alleu.**

M. Daniel Juan au sujet du mauvais état du réseau aérien, surtout au centre du village, demande si il est prévu de raccorder sous terre les propriétaires qui sont encore reliés par des potelets en prévision des futurs travaux à faire.

M. Louis Stauffer répond que les propriétaires avaient 5 ans depuis la pose du télé-réseau pour se raccorder, ils seront avertis que ces raccordements devront être effectués, au plus tard lors de la mise sous terre de la ligne. Une étude sera demandée à l'ingénieur M. Pasche et à l'entreprise Krieg afin de pouvoir mettre rapidement ces travaux en soumission. Il ajoute ensuite quelques précisions quant à la panne qui nécessite cette demande de crédit rétroactive.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

### **7. Règlement sur le financement de l'équipement et sur le coût des alimentations en électricité :**

**a) Acceptation du règlement concernant le financement de l'équipement.**

**b) Acceptation du règlement concernant le coût des alimentations en électricité.**

M. Marcel Fleury demande pourquoi le règlement n'a pas été sanctionné par le conseil d'Etat dans sa première version.

M. Philippe Geiser répond que le règlement prévoyait de séparer les contributions électriques des autres contributions ce qui n'est pas admis et que d'autre part notre règlement n'était pas conforme en ce qui concerne les constructions hors zone d'urbanisation.

M. Marcel Fleury demande des explications au sujet des tarifs en vigueur.

M. Philippe Geiser répond que les 6 et 10 francs sont des décisions communales, quant aux tarifs électriques pour les constructions nécessitant plus de 25 ampères, ce sont ceux indiqués par l'Ensa.

Mme Catherine Massy estime que en ce qui concerne les constructions hors zone d'urbanisation, le nouveau règlement ne diffère que peu de l'ancien.

M. Philippe Geiser répond que les contrats d'équipement prévus assureront plus d'équité entre les différents requérants.

Les règlements sont acceptés à l'unanimité.

## **8. Avenant au règlement de police (art. 5.5.) et modification de l'article 7 de l'arrêté concernant la taxe de déchets.**

a) **Acceptation de l'arrêté modifiant l'article 7 de l'arrêté concernant la taxe de déchets du 26 avril 2001.**

b) **Acceptation de l'arrêté modifiant l'art. 5.5. du règlement du police du 26 avril 2001.**

M. Yann Bonjour espère que ces modifications obligeront les entreprises à jouer le jeu et empêcheront donc les ménages de devoir supporter des frais supplémentaires d'élimination des déchets.

M. Daniel Juan soulève le problème des dépôts sauvages d'ordures.

M. Aurèle Chiffelle déclare que la surveillance devra être accrue et que les personnes qui déposaient leurs ordures en bordure de la route cantonale, les déposeront à l'avenir dans des containers.

M. Marcel Fleury remarque que les problèmes sont réels dans différents cantons et l'extrême à même poussé jusqu'à mettre des caméras de surveillance. Il pense que c'est à chacun d'entre nous d'observer et si des ordures venant de personnes domiciliées sur berne étaient effectivement déposées sur notre commune, il faudrait alors réagir.

Les arrêtés sont acceptés à l'unanimité.

## **9. Octroi d'une servitude de superficie en faveur du Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès et de la Neuveville (SIEL.)**

Ce point ne soulevant aucune question, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

## **10. Nomination de deux membres à la commission scolaire.**

Le groupe libéral présente M. Hans Peter Bürgy.

Sa nomination est acceptée à l'unanimité.

La présidente lit ensuite la lettre de démission de Mme Patricia Fankhauser.

Le groupe radical présente M. Serge Gaillard.

La présidente donne lecture d'une lettre qu'elle vient de recevoir de la part de la commission scolaire.

Cette commission s'inquiète de la nomination en son sein d'un membre faisant également partie de l'APEL.

M. Marcel Fleury déclare que M. Serge Gaillard le cas échéant est disposé à démissionner de l'APEL. Il se déclare en peu surpris du contenu de la lettre de la commission scolaire.

Mme Catherine Massy pense qu'il n'y a pas incompatibilité à faire partie d'une association de parents et de la commission scolaire.

M. Marcel Fleury ajoute que M. Gaillard n'est pas membre du comité de l'APEL.

M. Daniel Juan estime qu'il n'est pas normal qu'une commission cherche à influencer une décision du conseil général.

M. Jean-Luc Bonjour ajoute que M. Gaillard est contrôleur de comptes de l'APEL et qu'il lui a également confirmé qu'il était prêt à démissionner.

M. Bernard Guye estime que l'on doit élire M. Gaillard sans exiger sa démission de l'APEL.

Mme Catherine de Montmollin pense que le malaise vient du fait que les premiers contacts entre l'APEL et la commission scolaire étaient plutôt tendus et qu'il n'y a pas de défiance envers M. Gaillard.

M. Philippe Geiser pense également que ce n'est pas une méfiance de la commission scolaire contre M. Gaillard, mais que l'on ne peut pas être juge et parti.

Finalement le conseil général ne demande pas expressément que M. Gaillard démissionne de l'APEL et sa nomination est acceptée par 13 voix et 1 abstention.

## **11. Divers**

M. Marcel Fleury demande des renseignements suite à l'arrivée de la fibre optique à Lignières, spécialement au niveau de la connexion internet.

M.J.-P. Lauener énumère les avantages de la fibre optique pour le téléseuil. Il informe qu'à la prochaine séance du conseil général une proposition sera faite afin de rénover le réseau coaxial communal dans le but d'assurer la connexion à internet.

M. Marcel Fleury demande ce qu'il en sera au niveau des tarifs d'abonnement.

M. J.-P. Lauener répond que Net 2000 est préconisé par le syndicat du téléseuil comme provider en principe au même tarif que pour les autres communes, soit Fr. 64.00 par mois.

M. Marcel Fleury pense que ce prix est négociable à la baisse, car à son avis il est plutôt élevé.

M. J.-P. Lauener ajoute qu'il demandera l'avis du syndicat à ce sujet.

M. Fabrice Bonjour demande si à l'avenir le discours du 1<sup>er</sup> août aura lieu au même endroit que la fête.

M. J.-P. Lauener répond que ce sera le cas dès l'année prochaine.

M. J.-L. Bonjour demande si les séances de partis peuvent se dérouler au carnoz.

Réponse positive du conseil communal.

M. Patrice Zurcher demande des informations au sujet du référendum concernant l'abri forestier.

M. J.-P. Lauener répond que l'arrêté sera soumis au vote le 02 décembre en même temps que les votations fédérales. Des informations à ce sujet seront transmises à la population, ces informations seront neutres.

M. J.P. Lauener informe que malgré les efforts du conseil communal le dossier circuit fait du surplace.

M.Marcel Fleury demande si le conseil communal envisage la fermeture définitive du circuit.

M. J.-P. Lauener répond par la négative et que l'avenir passe par une reprise de l'activité du circuit.

M. Marcel Fleury demande si des démarches ont été entreprises auprès d'un grand constructeur automobile.

M. J.-P. Lauener répond que le conseil communal s'approche uniquement des clients potentiels que l'office des faillites lui signale, il ajoute que l'office des faillites ne pourra pas vendre le circuit contre l'avis du conseil communal.

Prochaine séance du conseil général : 14 décembre 2001.

Séance levée à 21h30.

La présidente      Le secrétaire